



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 29 septembre 2020 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt et M. Denis Brabant.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Les personnes suivantes sont absentes au cours de la présente séance, M. Alain Otto et M. Robert Lambertz.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

244/29-09-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent retirer le sujet suivant :

- Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-390 relatif à la mise en place d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec pour « L'Arc-en-Toit »

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

I

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Ouverture de la séance

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-390 relatif à la mise en place d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec pour « L'Arc-en-Toit » - **retiré**

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Appel d'offres - Achat de quatre (4) camionnettes



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Aucun

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge – Mise en commun des opérations et biens meubles et signature d'une nouvelle entente

6.2 Abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11 Période de questions du public

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-389 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

245/29-09-2020

APPEL D'OFFRES - ACHAT DE TROIS (3) CAMIONNETTES

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'achat de trois (3) camionnettes.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Info du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

246/29-09-2020 RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – MISE EN COMMUN DES OPÉRATIONS ET BIENS MEUBLES ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT la création de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, soit une régie administrative, avec les municipalités de La Macaza, de Lac-Saguay et de Nomingue;

CONSIDÉRANT le retrait de la Municipalité de Nomingue;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres restantes désirent se prévaloir de l'article 6 de ladite entente et effectuer la mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge telles que précisées précédemment;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a mandaté la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza à signer la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De se prévaloir de l'article 6 de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et d'effectuer la mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie en date du 1^{er} janvier 2021.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente à intervenir afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

Que tous les actifs et les passifs relatifs à l'administration, les opérations et les biens meubles du Service de sécurité incendie soient transmis à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge en date du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

247/29-09-2020 ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 210/04-08-2020, adoptée lors de la séance tenue le 4 août 2020, demandant du soutien technique et administratif au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'accompagner la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza dans le cadre du processus d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la résolution précédente, autorisant la mise en commun des opérations complètes du Service de sécurité incendie et des biens meubles de ce service, lesquels seront gérés par la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge est composée à 85 % par le



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Service de sécurité incendie et 15 % par le parc Liguori-Gervais, le centre d'exposition de la Gare et la Maison des jeunes Carrefour Jeunesse Desjardins;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza désirent gérer le parc, le centre d'exposition et la maison des jeunes par le biais d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT que le partage des actifs et passifs pourrait être effectué par le biais d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que pour finaliser l'abolition de l'Agglomération, les parties doivent soumettre un projet de loi d'intérêt privé au MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De confirmer la volonté du conseil de la Ville de Rivière-Rouge d'abolir l'Agglomération de Rivière-Rouge.

De mandater la direction générale de la Ville de Rivière-Rouge pour élaborer, en collaboration avec la direction générale de la Municipalité de La Macaza, les projets d'ententes intermunicipales à intervenir ainsi que pour rédiger le projet de loi d'intérêt privé avec l'aide d'une firme d'avocats au choix des deux (2) parties.

Que les honoraires professionnels relatifs à ce dossier soient payés à parts égales avec la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 44.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire